

Note de présentation aux Maires

# Un nouveau service public de covoiturage sur DLVAgglo

## 1. Un service public de covoiturage, c'est quoi ?

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), DLVAgglo a pour compétence de développer le covoiturage sur les trajets du quotidien, en ayant la possibilité de subventionner les trajets des habitants qui choisissent d'adopter cette pratique vertueuse pour l'environnement et le pouvoir d'achat.



Dans ce cadre, DLVAgglo a contractualisé avec l'opérateur Karos : le service de covoiturage de DLVAgglo est donc disponible sur l'application mobile Karos. Cette application (aux couleurs de DLVAgglo pour les habitants du territoire) crée de nouvelles opportunités de covoiturage en mettant en relation conducteurs et passagers avec le minimum de détours. Karos a déjà été choisi pour opérer le service de covoiturage de la Métropole Aix Marseille Provence, de Cotelub, de Provence Verdon et de la Provence Verte.

Tous les habitants du territoire peuvent donc s'inscrire sur Karos pour trouver des conducteurs ou des passagers qui réalisent des trajets similaires. Les trajets sont alors subventionnés par DLVAgglo selon le mécanisme suivant :

Je suis PASSAGER



Je paie 0,5€ / trajet jusqu'à 20 km

Puis 0,10 €/km supplémentaire

La différence entre ce que reçoit le conducteur et ce que paie le passager est prise en charge par DLVAgglo.



Je suis CONDUCTEUR



Je gagne 2€ / passager / trajet jusqu'à 20 km

Puis 0,10 €/km supplémentaire

Voici quelques exemples indicatifs concrets de trajets subventionnés :



Cette subvention concerne tous les trajets dont l'origine et la destination sont situés sur le territoire de DLVAgglo et avec une limite de 2 trajets quotidiens par passager.

## **2. Le covoiturage du quotidien : une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat et les entreprises du pouvoir**

Créer un service public de covoiturage contribue évidemment à renforcer l'offre de mobilité sur le territoire et à baisser nos émissions de gaz à effet de serre, mais c'est aussi et surtout une politique très puissante de soutien au pouvoir d'achat de nos concitoyens conduite par DLVAgglo.

En effet, grâce aux économies réalisées par le passager et aux gains reversés aux conducteurs, les utilisateurs de Karos ont gagné 97€ par mois de pouvoir d'achat en moyenne l'an passé ! Pour un Français au SMIC, les gains du covoiturage représentent donc l'équivalent d'un 13ème mois.

Par ailleurs, grâce au partenariat noué entre DLVAgglo et Karos, les entreprises du territoire peuvent bénéficier d'un programme d'accompagnement pour les aider à déployer le covoiturage pour leurs salariés. A ce titre, ils bénéficient d'une gratuité de 6 mois pour tous les trajets domicile-travail de leurs salariés.

## **3. Les Maires et élus de DLVAgglo vont jouer un rôle fondamental pour assurer le succès de ce service public de covoiturage**

Pour connaître le succès, les services publics de covoiturage doivent réunir une communauté de covoitureurs suffisante permettant de maximiser les opportunités de trajets pour tous les habitants et ainsi massifier la pratique du covoiturage.

### **Afin d'y parvenir, les Maires jouent un rôle majeur :**

- **Parce vous êtes aussi des employeurs qui peuvent embarquer les agents dans le projet.** Tous les agents municipaux des communes de DLVAgglo peuvent bénéficier de 6 mois de gratuité sur leurs trajets du quotidien si la collectivité s'engage dans un programme de sensibilisation au covoiturage. Les DGS et DGA des communes peuvent contacter l'opérateur Karos pour que l'ensemble des agents puissent bénéficier de cet avantage.
- **Par votre connaissance du tissu économique local.** Les entreprises de vos communes sont les premières bénéficiaires de ce service public de covoiturage qui permet à leurs salariés de se rendre au travail à moindre frais et qui offre une solution parfaitement adaptée aux sites peu accessibles et aux entreprises confrontées à des difficultés de recrutement ou souffrant de problématiques liées à la disponibilité des parkings. Grâce à DLVAgglo, les entreprises qui contactent Karos et s'engagent dans un programme d'accompagnement peuvent bénéficier d'une gratuité de 6 mois pour tous leurs salariés : nous avons besoin de vous pour faire connaître ce droit et cette offre de mobilité à vos entreprises !
- **Parce que vous êtes des relais d'opinion essentiels,** via les réseaux sociaux, les journaux municipaux, vos rencontres avec les administrés, les réunions de quartier, autant d'occasions qui peuvent permettre de faire connaître cette nouvelle offre de mobilité.

**Un référent dédié aux Maires et aux élus du territoire.** Tous les élus du territoire peuvent solliciter le référent Collectivités et Élus de Karos pour vous accompagner et faire connaître ce service public de covoiturage auprès de tous vos administrés. Il s'agit de Mr Alex Joubert ([alex.joubert@karos.fr](mailto:alex.joubert@karos.fr) - 0603616560).